

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20200619-0000021450-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 23/06/2020

Réception par le Préfet : 23/06/2020

Publication : 26/06/2020



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Communication

au Conseil départemental

Séance du vendredi 19 juin 2020

N° CD-2020-3-1-1

### COMMUNICATION GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE EXERCICE 2019

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.

M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

Le Conseil départemental,

VU L'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation à la Présidente du Conseil départemental en matière d'emprunts et d'opérations financières,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-1 du 1er septembre 2017 portant élection de la Présidente du Conseil départemental,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2020-2-12-5 du 24 avril 2020 relative au compte-rendu des délégations exercées par la Présidente du Conseil départemental depuis le 3 avril 2020 et au nouveau périmètre des délégations accordées à la Présidente du Conseil départemental,

VU la délibération du Conseil départemental CD-2018-6-1-1 du 14 décembre 2018 relative au budget primitif 2019,

VU les délibérations du Conseil départemental n° CD-2019-3-1-6 du 21 juin 2019, n° CD-2019-4-1-2 du 21 octobre 2019 et n°CD-2019-5-1-1 du 6 décembre 2019 relatives aux Décisions Modificatives n° 1, 2 et 3 du budget 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

➤ Donne acte à la Présidente de la communication relative à la gestion de la dette départementale en 2019.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

ACTE EST DONNE